

QUINIOU Yves
41 rue du Bois Colin
44880 SAUTRON

Le 27 Octobre 2006

**Mesdames et Messieurs les Commissaires
Chargés de l'enquête publique concernant
Le projet d'aéroport à N.D. des Landes**

Je m'exprime en mon nom propre, ne représentant aucune organisation politique ou économique. Je me tiens au courant de ce dossier par le quotidien Ouest France et par contacts avec un ami qui lui, fait partie de l'association « Solidarités-Ecologie ». J'ai une bonne connaissance des questions concernant l'aéronautique, étant ancien pilote militaire, puis privé.

De nombreux articles, publiés dans les journaux, dont Ouest France, devraient être intéressants pour votre enquête. De nombreux points de vue sont développés **et la solution d'un développement de l'aéroport Nantes-Atlantique sur la base d'une piste orientée approximativement Est-Ouest (à préciser à partir d'une étude technique), en remplacement de la piste actuelle qui amène à survoler Nantes et l'agglomération Sud-Loire avec les dangers que cela apporte**, est proposée avec force.

Cette solution semble en effet très possible au Sud des installations de l'aéroport actuel : j'avais transmis à Ouest France un courrier à ce sujet, qui a été publié dans l'édition du 4 juillet 2006. Je vous en joins une copie. Une étude plus précise a été réalisée par l'Association « Solidarité-Ecologie » : il apparaît clairement sur les plans établis (cartographique et photographique), que cette solution n'amène pas le survol d'agglomérations, de villes et de bourgs ; une zone de bruit équivalente à celle publiée pour N.D. des Landes, que j'ai appliqué sur cette nouvelle piste, n'en englobe pas non plus. Il faut remarquer que cette réalisation se ferait en partie sur le domaine aéroportuaire actuel, donc dans des conditions financières intéressantes, cela est évident.

Il faut préciser que 2 pistes parallèles ne sont cependant pas possibles, le couloir disponible n'étant pas suffisamment large. Mais a-t-on besoin de 2 pistes ? Je ne le pense pas, vu le trafic aérien actuel, les perspectives d'évolution, la situation de Nantes sur le continent européen et par rapport aux autres aéroports régionaux ou nationaux. De plus, par rapport au débit actuel sur la piste 030/210°, plus réduit pour des raisons de sécurité (vents dominants forts « vents de travers », conduisant à des déroutements d'avions sur d'autres aéroports), la nouvelle piste, mieux orientée, aurait donc un meilleur rendement.

Pourquoi, vu ces divers aspects, a-t-il fallu tant insister pour obtenir de la part des Décideurs, une étude comparative entre Nantes Atlantique et ND des Landes, qui n'est pour l'heure pas publiée, pour ne pas perturber l'enquête publique, suivant le Conseil Général (?) (Ouest France du 21-22 octobre 2006). Que dit cette étude ? Elle a en tous cas été réalisée en un temps très court. J'espère qu'elle répond d'une manière objective et argumentée à toutes les questions et propositions formulées.

La CCI s'exprime à son tour dans Ouest France du 25 octobre 2006 : « Si ND des Landes ne se fait pas, il n'y aura ni autre aéroport, ni piste transversale sur le site de Nantes Atlantique ». Mais pourquoi donc ! Qu'est-ce qui interdit la réalisation proposée ? Il nous faut une réponse argumentée à partir de données précises.

J'ai noté que Madame Françoise Verchère, élue de Bouguenais a posé clairement le problème au Conseil de Nantes Métropole (voir Ouest France du 24 octobre 2006). Elle pose de vraies questions.

On a bien compris, à partir de déclarations de Décideurs, que dans le cas de construction de ND des Landes, bien que cela ne soit pas dit clairement, Nantes Atlantique serait conservé dans son état actuel, soit avec les mêmes risques et nuisances sur Nantes et les banlieues Sud-Loire.

Il y a en effet Airbus, l'aviation d'affaires, l'aéroclub, diverses entreprises de maintenance ou de fabrications aéronautiques (dont un projet d'implantation) ou autres. Au lieu d'une zone de nuisances aéronautiques on en aurait donc deux dans la région nantaise !...

En conclusion, en l'état actuel des choses, il faut être prudent et ne pas engager l'argent des contribuables pour un projet très coûteux, basé sur des éléments incertains en ce qui concerne le développement du trafic aérien. Le projet de Nantes Atlantique, nécessaire au plan de la sécurité, doit être mis en étude et réalisé quoiqu'il arrive. Il suffira pour encore longtemps aux besoins globaux. La nouvelle piste, qui se situerait à environ 5 Kms de la Loire, laisserait un couloir de largeur de 3 Kms environ le long de la Loire, hors zone de bruit, permettant un développement de zones urbaines si besoin est.